

Stop aux produits phytosanitaires !!!



Les produits phytosanitaires sont des **produits chimiques**.

En effet, ils sont utilisés pour soigner ou pour prévenir les maladies des végétaux. Ils font partie de la famille **des pesticides**.

Ils peuvent avoir des conséquences dommageables sur le manipulateur et l'environnement.

En 2009, la commune a signé une convention avec l'organisme Phyto' Eaux Cités. A cette date le service espaces verts a entrepris ses premières démarches pour tendre vers l'utilisation de « 0 pesticide »

En 2012 /2013, les jardiniers ont totalement supprimé de leurs pratiques, l'usage des produits phytosanitaires.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, vous ne pouvez plus acheter ces produits dangereux.

En effet, la loi de transition énergétique dite «Loi Labbé» **interdit la commercialisation** et la **détention de pesticides à usage non professionnel**, c'est-à-dire pour les jardins de particuliers, les balcons, les terrasses.

Quelles sont les sanctions ?

Le non-respect de cette loi est une infraction pénale et peut-être passible de **6 mois d'emprisonnement et de**

150 000 € d'amende. Cette peine est une sanction maximale et est modulée par le juge en fonction des circonstances de commission de l'infraction.

Comment se débarrasser « proprement » de vos pesticides ?

Apportez vos produits de traitement de synthèse que vous avez chez vous et que vous ne pourrez plus utiliser au point de collecte des déchets toxiques de **la Déchèterie** – Rue de la planète Bleue à Magny-les-Hameaux.

La déchèterie reprendra également les emballages vides.

Qu'attendez-vous pour jardiner au naturel ?

Se passer des herbicides, fongicides, antimousses ou encore engrais non organiques est tout à fait possible.

Quelques exemples de méthodes alternatives aux produits phytosanitaires :

- La mise en place de mulchs et de paillis aux pieds de vos fleurs et arbustes.
- La plantation de plantes dites couvre-sol pour limiter le développement des herbes indésirables
- L'installation d'un espace « sauvage » et naturel dans votre jardin en réalisant un semis de mélanges fleuris et champêtres, véritable réservoir de biodiversité.
- L'installation d'abris à insectes où par exemple, les chrysopes (*insectes utiles au jardin - Voir La Fiche Conseils N°16 – Les Amis des jardiniers*) pourront le loger, puis se nourrir de pucerons, larves, acariens...



Paillis



Plantes couvre-sol



Prairie fleurie



Abri à insectes

